

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

POUVOIRS : Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVÉ

Date de la convocation et d'affichage : 30 juin 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Objet de la Délibération
n°2023-071

- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL « CONTRAT DE TERRITOIRES 2022-2027 » pour la construction de la salle Art et Mouvement

Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté par le cabinet d'Architectes Christophe Jouan après un appel d'offres pour un montant total de travaux de 760 125 HT.

Ce projet étant à rayonnement intercommunal, M. le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoires 2022/2027.

Le Conseil municipal décide de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoires 2022/2027 pour une aide financière sur ce dossier et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
Acquisition de terrains : 3 228 €	Contrat de territoires 2022/2027 : 216 061 € Conseil Départemental des Côtes d'Armor
Montant des travaux : 756 897 €	Région Bretagne : 120 000 €
	Commune (autofinancement) : 424 064 €
Total : 760 125 €	Total : 760 125 €

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre HERVÉ



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

